

Aide-mémoire anti-incendie pour les camions

Afin de prévenir les risques d'incendie sur les véhicules, l'IRU a élaboré un aide-mémoire sur les contrôles périodiques à intégrer dans les activités d'entretien des compagnies de transport.

Un contrôle régulier des véhicules peut garantir une détection précoce des anomalies et des problèmes du véhicule susceptibles d'occasionner un incendie.

Responsabilités du conducteur

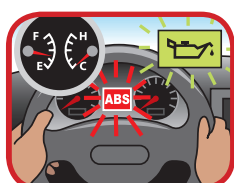
Avant de prendre la route



Le conducteur doit impérativement contrôler :

- ✓ La pression des pneus (contrôle visuel quotidien - test des pneus hebdomadaire). Veiller notamment à ce que les pneus jumelés ne se touchent pas.
- ✓ Qu'il n'y a pas de fuite de liquide au sol (contrôle visuel). Veiller à ce qu'il n'y ait pas de fuite d'huile par le pot d'échappement et pas trop de fumée bleue (consommation d'huile du turbocompresseur).
- ✓ Que les systèmes de préchauffage (moteur et habitacle) fonctionnent correctement.
- ✓ Qu'il n'y a pas de résidus dans le système d'échappement.

En cours de route



Le conducteur doit impérativement :

- ✓ Vérifier la jauge de température du liquide de refroidissement.
- ✓ Vérifier le témoin du système de détection d'incendie (les véhicules doivent en être équipés).
- ✓ Contrôler les systèmes de détection de fumée et de chaleur dans les compartiments internes (les véhicules doivent en être équipés).
- ✓ Vérifier le système de contrôle de la pression des pneus pour autant que le véhicule en soit équipé.
- ✓ Eviter toute surchauffe. Arrêter le véhicule en cas de surchauffe du moteur, des freins ou du ralentisseur / ou en cas d'odeurs ou de fumées suspectes.
- ✓ Se garer dans un endroit sûr.

- ✓ Eviter la surcharge, qui fait augmenter toutes les températures !
- ✓ Consigner tout dysfonctionnement dans le rapport d'activité quotidien, avec le kilométrage et l'heure.
- ✓ Vérifier tous les témoins lumineux.
- ✓ Vérifier le bon fonctionnement du ralentisseur (hydraulique ou électrique).

Arrivé à destination



Le conducteur doit impérativement :

- ✓ Informer le personnel technique et/ou le conducteur suivant de tout dysfonctionnement.
- ✓ Remettre un exemplaire du rapport d'activité quotidien au personnel technique ou au gestionnaire de flotte.
- ✓ Chaque jour, contrôler visuellement le compartiment moteur du véhicule et les équipements environnants et signaler tout problème au personnel technique.
- ✓ Veiller à ce que les poubelles du véhicule soient vidées quotidiennement.
- ✓ S'assurer que toutes les sources de chaleur externes (équipements de cuisine, de chauffage) sont éteintes.

Au retour du camion



- ✓ Garer le véhicule et éteindre la batterie principale (lorsque cela est possible). Ceci déconnecte les batteries de l'alternateur, éliminant ainsi un risque d'incendie dû à une défaillance électrique interne.

Responsabilités du personnel d'entretien des véhicules



Le technicien responsable de l'entretien du véhicule doit impérativement contrôler régulièrement que :

- ✓ Les problèmes signalés dans le rapport du conducteur ont été résolus, et les mesures prises enregistrées et classées.
- ✓ Les systèmes de détection d'incendie sont bien connectés dans le compartiment moteur.

- ✓ Le câble B+ de l'alternateur (alimentation directe de la batterie) et le câble B+ du démarreur sont correctement branchés.
- ✓ Les câbles ne sont pas détendus ou débranchés et qu'ils évitent tout contact avec le sol.
- ✓ Aucun liquide (carburant, fluide de direction assistée, huile pour moteur, moyeux et boîte à vitesse) n'entre en contact avec une surface chaude.

Responsabilités du personnel d'entretien des véhicules



- ✓ Il n'y a pas de fuite dans les conduits d'essence.
- ✓ Il n'y a pas de fuite d'huile au pivot de la soupape de décharge du turbocompresseur.
- ✓ Il n'y a pas de fuite dans les capteurs.
- ✓ Les niveaux : liquide de refroidissement, huile (contrôle hebdomadaire) sont corrects.
- ✓ Il n'y a ni carburant ni huile sur les matériaux isolants à l'intérieur du compartiment du moteur.

- ✓ Les systèmes de préchauffage fonctionnent correctement (moteur et habitacle).
- ✓ Le ralentisseur (gaz d'échappement, hydraulique ou électrique) fonctionne correctement et que tous les équipements annexes sont sans défaut (valves ou conduits cassés, fuites).
- ✓ Le système d'échappement est hermétique/isolé.
- ✓ Le niveau de lubrifiant dans les moyeux est suffisant.
- ✓ L'état des freins est satisfaisant.
- ✓ Les extincteurs sont bien à bord du véhicule et fonctionnent correctement.

Mesures à prendre en cas d'incendie ou d'urgence



- ✓ (Essayer de) garer le véhicule dans une zone sûre.



- ✓ Serrer le frein à main.



- ✓ Dire à l'équipage de se tenir à bonne distance du véhicule.



- ✓ Couper le moteur. Isoler la batterie en activant l'interrupteur général quand c'est possible. Couper la climatisation/le chauffage.



- ✓ Informer les services d'urgence appropriés en leur donnant autant d'informations que possible sur l'incident ou l'accident et le nombre de personnes concernées.



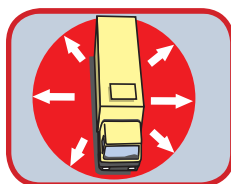
- ✓ Identifier la source du feu. S'il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour maîtriser les incendies minimes. **NE PAS OUVRIR LE COMPARTIMENT DU MOTEUR S'IL EST EN FEU.**



- ✓ Endosser le gilet réfléchissant et disposer correctement au sol les panneaux d'avertissement. Sécuriser la zone de l'incident.



- ✓ S'assurer que l'équipage est en sécurité, à bonne distance du véhicule.



- ✓ S'écarter de la zone de l'accident ou de la situation d'urgence, conseiller aux autres personnes de s'écarter et suivre les conseils des services d'urgence.



- ✓ Signaler l'incident aux responsables de l'entreprise.

Ce aide-mémoire vous est offert par l'Académie de l'IRU, l'organe de formation de l'Union Internationale des Transports Routiers (IRU). Découvrez nos formations sur www.iru.org/academy